

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 11

Le 27 juin 2019 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Date de
Convocation :

21/06/2019

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
Mme ALVES-MUTSCHLER Elisa, M. DORSCHNER Christian, Conseillers Municipaux Délégués,
M. KEMPFER Emmanuel, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain,
M. SEBASTIAN Philippe, M. RUCH Denis, Conseillers municipaux

Absents Pouvoirs :

Mme BRUNNER Magdalena pouvoir à Mme DOERFLINGER
Mme HUNSINGER Simone pouvoir à Mme GANGLOFF
M. DETTWILLER Michaël pouvoir à M. KEMPFER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER
Mme BARIDO Estelle pouvoir à M. CUNRATH

Excusé

M. BARIDO Nicolas

Secrétaire de Séance : M. KNIPPER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 Avril 2019
2. Décisions Budgétaires Modificatives
3. PLUI CCHLPP
4. Convention ATIP
5. Recrutement Agent Administratif, information.
6. Autorisation de déposer le permis de construire du Restaurant
7. Convention partenariat valorisation de l'habitat patrimonial
8. Dérogations scolaires
9. D I A
10. Questions Diverses

POINT 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2018

Le Maire donne lecture des titres du PV du 3 Avril 2019.

Reprenant l'enregistrement de la séance, Mme BURGUN-MUHLHEIM sollicite une modification concernant la création d'une voie d'accès à l'usine Laliq :

- « dans quelle mesure l'entreprise concernée, celle pour qui l'on fait cette étude, prend-elle part à cette chose, ou pas du tout ? »
- Quelle est la part prise par Lalique dans le projet de construction d'une nouvelle route ?
- Est-ce à leur demande qu'on fait ça ?

Le Maire précise que cette voie ne résulte pas d'une demande de l'usine Lalique. Il précise en 3 points les raisons qui l'amènent à prévoir ce cheminement. »

Le Procès-Verbal est approuvé à la majorité 13 voix pour et 2 abstentions

POINT 2

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

BUDGET COMMUNAL

SECTION INVESTISSEMENT

COMPTE	Désignation	MONTANT
RECETTES		
001	Solde exécution 2018	12 795.00
DEPENSES		
204171	Subv Etablisst Public	5 000.00
22534	coffrets brancht KIRB	<u>7 795.00</u>
		12 795.00

SECTION FONCTIONNEMENT

657362	CCAS	1 250.00
65548	Contribution organismes de regroupement	- 1 250.00

BUDGET RESEAU CABLE

RECETTES		
001	solde exécution 2018	3 000.00
DEPENSES		
2153	RAR Travaux	3 000.00

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à la majorité 14 voix pour et 1 abstention

POINT 3

PLUI COM COM HLPP

Entrée en séance de Mme ALVES-MUTSCHLER Elisa à 19h57.

Suite au refus de l'Etat de déroger à l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones inscrites au dossier du PLUI, des modifications ont dû être apportées.

Le Conseil, à la majorité, 11 voix pour et 5 abstentions a adopté le nouveau projet arrêté au Conseil Communautaire du 12 juin dernier.

POINT 4**CONVENTION ATIP**

Le Maire présente la nouvelle convention proposée par l'ATIP pour l'accompagnement de la commune dans l'élaboration du programme et du dossier de consultation dans le cadre de la réalisation de la future voie d'accès à l'usine Laliq.

L'ATIP aura également pour mission d'assister les élus dans le choix du maître d'œuvre ainsi que des prestataires, d'aider à la recherche de subventions et de suivre les études, jusqu'à la phase de validation des dossiers.

M. CUNRATH et Mme BURGUN MUHLHEIM demandent pourquoi seule la solution d'une voie le long de la ligne de chemin de fer a été retenue.

Le Maire précise que 3 cheminements ont été envisagés

- a) Une voie pouvant aboutir sur la RD 12 (sortie de Wimmenau vers Kohlhutte) : il faut traverser de nombreux terrains privés, des terrains appartenant à l'ONF et dans la zone « Natura 2000 » ;
- b) Création d'une voie longeant l'atelier municipal et empruntant la voie cyclable, traversant la Moder, en zone « Natura 2000 » pour aboutir sur la RD 919 et côté usine, créer une voie sous le réseau SNCF ;
- c) Utilisation de la contre-voie SNCF. Cette solution paraît la plus rapide, la moins onéreuse. Elle permet de plus une deuxième entrée vers l'usine et une deuxième sortie pour les habitants du quartier.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 14 voix pour et 2 abstentions, autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui va permettre à l'ATIP d'accompagner la commune.

POINT 5**RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF**

61 personnes ont postulé, 7 personnes ont été retenues pour l'entretien qui s'est déroulé le 5 juin.

A la suite de ces entretiens, Cécile MANZANARES, habitante de la Commune a fait l'unanimité. Elle prendra ses fonctions le Lundi 16 septembre 2019

POINT 6**AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE DU RESTAURANT**

Le Maire sollicite la délégation du conseil pour l'autoriser à signer le permis de construire pour les travaux de conformité à réaliser à l'hôtel restaurant « le Wingenerhof ».

Mme BURGUN MUHLHEIM estime que ces travaux ne relèvent pas de l'intérêt général mais qu'ils profitent aux intérêts privés des locataires

Le Maire précise que d'après lui, un Maire se doit, de prévoir l'avenir en augmentant la manne financière de la commune. Il tente d'avoir une projection sur l'avenir et d'assurer un équilibre financier par des recettes régulières.

Mme BURGUN MUHLHEIM s'est livrée à un calcul : les loyers encaissés ne couvrent pas les dépenses déjà effectuées, la commune n'en tire aucun bénéfice.

Le Maire précise que la lecture de rentabilité ne se calcule pas sur une seule année, mais sur la période du prêt. Elle se calcule également sur la valeur donnée au bâtiment à la fin des travaux.

M. SEBASTIAN rappelle qu'à ce jour il n'y a toujours pas de chiffrage des travaux à réaliser. Par ailleurs, il semblerait que le coût de réalisation de la descente vers la chambre prévue pour accueillir des personnes à mobilité réduite n'ait pas été pris en compte.

Le Maire précise que l'accès sur la voie publique est tout à fait possible et sera réalisé en même temps que les travaux.

Le coût des travaux n'aura pas de conséquence puisqu'il sera impacté sur les loyers.

Les débats étant clos, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour signer le permis de construire du Restaurant par 14 voix pour et 2 voix contre,

POINT 7

CONVENTION PARTENARIAT VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL

A la suite d'un long débat sur l'impact financier et patrimonial de la commune, 14 membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas adhérer à la Convention Cadre de Partenariat au titre du dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat et du Patrimoine et 2 membres auraient souhaité y adhérer.

POINT 8

DEROGATIONS SCOLAIRES

Dérogation scolaire accordée à 1 enfant de PUBERG par 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

Dérogation scolaire accordée à 1 enfant de Wimmenau par 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

POINT 9

D.I.A.

Plusieurs propriétés – rue de Zittersheim, rue de l'Ecole, rue de la Moder, rue Haute, rue de Zittersheim
2 terrains lieudits Felsenmatt et Trisch n'ont pas été préemptés.

POINT 10

QUESTIONS DIVERSES

- le Maire fait le point sur les différents travaux en cours : installation d'un nouveau columbarium, changement de la porte (coté infirmières) du bâtiment de la mairie. Les portes de la « maison blanche » seront réhabilitées (changement des vitres, isolation etc ..) la porte du CSC (côté forêt) sera réparée.
- Mme Doerflinger informe de l'avancée du dossier réhabilitation du Bâtiment « Gymnase » et des places de stationnement.
- Mme Burgun-Muhlheim informe que le service de petite enfance de la Communauté de Communes devient un Multi accueil comme à Ingwiller et Bouxwiller. Mme Alves Mutschler précise que les enfants accueillis passent de 13 à 15.
- M. Cunrath demande des éclaircissements sur la coupe des arbres au Schweinstich sur une propriété privée. M. Dorschner précise qu'une erreur a été commise et qu'il s'en est expliqué avec le propriétaire. Il précise également que les travaux de coupe ont été réalisés gratuitement. Mme Doerflinger souhaite que désormais toute coupe d'arbre soit examinée en commission des travaux. Mme Burgun Muhlheim rappelle que rien n'a jamais demandé aux élus concernant la coupe d'arbres au cimetière. Mme Doerflinger précise que les habitants sont contents car l'entretien des tombes est désormais simplifié.
- A la demande de Mme Burgun-Muhlheim, le Maire précise que le dossier de permis de construire de la salle de classe est encore en cours d'instruction.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h50